

Bienvenue en Faculté

GUIDE D'ACCUEIL DE L'ÉTUDIANT 2009-2010

Faculté de philosophie, arts et lettres

www.uclouvain.be/fial

Histoire, art et archéologie – Langues et lettres

Collège Érasme
Place Blaise Pascal, 1
1348 Louvain-la-Neuve
+32 (0)10 47 48 50

Arts du spectacle

Centre d'études théâtrales
Place de l'Hocaille, 4
1348 Louvain-la-Neuve
+32 (0)10 47 22 72 ou 23 14

École de philosophie

Collège Mercier
Place du Cardinal Mercier, 14
1348 Louvain-la-Neuve
+32 (0)10 47 46 14

Que trouver dans ce guide d'accueil ?

	Page
1. Bienvenue en Faculté de philosophie, arts et lettres	1
2. Organisation de la Faculté et personnes ressources	1
2.1 Le décanat de la Faculté	1
2.2 Les services facultaires	1
2.3 Les commissions de programme	2
2.4 Les coordonnateurs d'année	3
2.5 Les professeurs et assistants	3
2.6 Les délégués de cours et le Bureau des étudiants (BDE)	3
3. Dispositifs d'aide et d'encadrement facultaires	3
3.1 Le conseiller aux études	3
3.2 Le moniteur aux études	3
4. Vous informer – vous tenir informé	4
4.1 Le portail	4
4.2 Le courrier électronique	4
4.3 Les valves	4
5. Les obligations de l'étudiant	5
5.1. L'inscription à l'UCL	5
5.2. Le bureau virtuel	5
5.3. L'inscription aux cours en ligne	6
5.4. I-Campus	6
6. Les demandes particulières à introduire en début d'année	6
6.1. Étalement	6
6.2. Dispenses	7
6.3. Anticipation de cours	7
7. Les cours	7
7.1. Les programmes d'études	7
7.2. Les horaires de cours	7
7.3. Les syllabus	7
7.4. Le quadrimestre commun en 1 ^{re} année de bachelier	8
7.5. Le choix de la mineure	8
7.6. Les cours de langues	9
8. Les sessions d'examens	9
8.1. Le paiement des droits d'inscription	9
8.2. L'inscription aux examens en ligne	9
8.3. Les sessions d'examens	9
8.4. Pour toutes les sessions : à savoir, à retenir	10
8.5. Le plagiat	10
9. Infrastructures et services	11
9.1. Les bibliothèques	11
9.2. Les auditoriums	11
9.3. Les services informatiques	12
9.4. Le service d'aide aux étudiants (AIDE)	12
9.5. Le centre d'information et d'orientation (CIO)	12
10. La vie étudiante	13
11. Calendrier académique 2009-2010	14

1 Bienvenue en Faculté de philosophie, arts et lettres

Ce guide d'accueil vous livre les informations utiles dont vous aurez besoin dans votre parcours à la Faculté de philosophie, arts et lettres. Nous vous proposons de le lire attentivement, de respecter les procédures et les délais, de vous référer régulièrement aux informations qui y sont reprises.

- Ce symbole vous renvoie vers les adresses utiles reprises au dos du guide ou vers les pages du portail qui compléteront votre information.
- ▲ Ce symbole attire votre attention sur certains points importants.

2 Organisation de la Faculté et personnes ressources

2.1. Le décanat de la Faculté de philosophie, arts et lettres

Le décanat est situé dans le Collège Érasme.

Le Doyen

Professeur Paul-Augustin DEPROOST
doyen-fial@uclouvain.be
Secrétaire : N. – 010 / 47 31 56

Le Vice-doyen

Professeur Tania VAN HEMELRYCK
tania.vanhemelryck@uclouvain.be
Secrétaire : Annick VAN MEENSEL – A.134 – 010 / 47 48 50 – annick.vanmeensel@uclouvain.be

Le Directeur administratif

Madame Michèle DEWEZ
michele.dewez@uclouvain.be
Secrétaire : Nadia DARDENNE – a.139 – 010 / 47 27 93 – nadia.dardenne@uclouvain.be

Le secrétariat facultaire

Le secrétariat administratif facultaire est ouvert, en période de cours et d'examens, du lundi au jeudi de 10h15 à 12h et de 13h30 à 15h.

Accueil, informations diverses, réservation matériel pédagogique

A. VAN MEENSEL et D. RASSART – a.134 – 010 / 47 48 50 – secretariat-fltr@uclouvain.be

Diplômes : D. RASSART – a.134 – 010 / 47 86 55 – denise.rassart@uclouvain.be

Horaires : Ph. WÉRY – a.138 – 010 / 47 48 51 – philippe.wery@uclouvain.be

Horaires, locaux et soirées CIO : N. – a.136 – 010 / 47 31 56

Mineure en culture et création : N. DARDENNE – a.139 – 010 / 47 27 93 – nadia.dardenne@uclouvain.be

2.2. Les services facultaires

Mobilité étudiante

N. LEROY (Erasmus) – Collège Mercier – b.114 – 010 / 47 48 44 – erasmus-fial@uclouvain.be

A. DIDIER (Erasmus Mundus Philosophie) – Collège Mercier – b.129 – 010 / 47 46 13 – anne.didier@uclouvain.be

Doctorat et 3^e cycle

V. MARTIN – Collège Mercier – b.121 – 010 / 47 26 40 – valerie.martin@uclouvain.be

Emploi et cours d'été

Fr. ROSART – Collège Érasme – c.110 – 010 / 47 48 58 – francoise.rosart@uclouvain.be

2.3. Les commissions de programme

Les secrétariats des commissions de programme sont vos interlocuteurs privilégiés pour toute question relative à votre programme (contenu du programme, inscription aux cours et aux examens, etc.).

Philosophie

Responsable académique : Professeur Olivier DEPRÉ
Secrétaire : Marie-France DELCOURT (horaires, gestion des dossiers étudiants, diplômes)
Collège Mercier – b.107 – 010 / 47 46 14 – marie-france.delcourt@uclouvain.be
Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 10h30 à 12h00 ou sur rendez-vous

Langues et littératures françaises et romanes – orientation générale/orientation français langue étrangère

Responsable académique : Professeur Agnès GUIDERDONI
Secrétaires : Nathalie COISMAN et Claire DETRIXHE
Collège Érasme – b.341 – 010 / 47 49 20 – secretariat-rom@uclouvain.be
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 10h et de 14h à 16h – mercredi de 8h30 à 10h

Langues et littératures modernes – orientation générale / orientation germaniques

Responsable académique : Professeur Philippe HILIGSMANN
Secrétaires ROGE : Marie-Christine MEERT et Fabienne DE VOGHEL (master)
c.387 – 010 / 47 49 80 – secretariat-langmod@uclouvain.be
Lundi 8h30-10h, 11h-12h30 et 14h-15h – mardi 14h-15h – vendredi 8h30-10h, 11h-12h30 et 14h-15h
Secrétaire GERM : Annie TROOST
Collège Érasme – c.359 – 010 / 47 49 40 – secretariat-langmod@uclouvain.be
Lundi 10h30-12h et 14h-16h – mardi 10h30-12h et 14h-15h – mercredi 14h-16h – jeudi 10h30-12h

Langues et littératures anciennes – orientation classiques / orientation orientales

Langues et littératures modernes et anciennes

Responsable académique : Professeur Lambert ISEBAERT
Secrétaire : Marie-Antoinette WÉRY-JACQUEMIN
Collège Érasme – c.318 – 010 / 47 49 58 – secretariat-glor@uclouvain.be
Du lundi au vendredi de 9h à 12h

Linguistique

Responsable académique: Professeur Liesbeth DEGAND
Secrétaire: Margaret MULCAHY
Collège Érasme – c.387 – 010 / 47 93 73 – margaret.mulcahy@uclouvain.be
Lundi 9h-12h30 et 14h-16h00 – mercredi 9h-12h30 et 13h15-14h00 – jeudi 10h45-12h et 14h-16h

Histoire

Responsable académique : Professeur Jean-Marie YANTE
Secrétaires : Sibylle D'HONDT et Chantal MARQUET
Collège Érasme – b.241 – 010 / 47 49 35 – secretariat-hist@uclouvain.be
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h30 à 12h

Histoire de l'art et archéologie – orientation générale / orientation musicologie

Responsable académique : Professeur Brigitte VAN WYMEERSCH
Secrétaires : Bernadette VERVAREN et Annick VAN MEENSEL
Collège Érasme – b.154 – 010 / 47 48 70 – secretariat-arke@uclouvain.be
Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 11h à 12h30 et de 16h à 17h – vendredi de 11h à 12h30

Communication multilingue

Responsable académique: Professeur Philippe HILIGSMANN
Secrétaires: Fabienne DE VOGHEL et Margaret MULCAHY
Collège Érasme – c.387 – 010 / 47 49 80 – fabienne.devoghel@uclouvain.be
Collège Érasme – c.387 – 010 / 47 93 73 – margaret.mulcahy@uclouvain.be
Lundi 9h-12h30 et 14h-16h – mardi 10h45-12h – mercredi 9h-12h30 et 13h15-14h – jeudi 10h45-12h et 14h-16h

Arts du spectacle (Centre d'études théâtrales)

Directeur : Professeur Jean-Louis BESSON
Responsables administratives : Anne WIBO et Véronique LEMAIRE
Secrétaire : Nicole BUCHE – nicole.buche@uclouvain.be (horaires, gestion des dossiers étudiants, diplômes)
Ferme de Blocry – Place de l'Hocaille, 4 – 010 / 47 22 72 ou 010 / 47 23 14
Lundi, mardi, mercredi, jeudi de 10h à 12h et de 14h à 16h

Sciences et technologies de l'information et de la communication

Responsable académique : Professeur Jean-Marie YANTE
Secrétaires : Sibylle D'HONDT et Chantal MARQUET
Collège Érasme – b.241 – 010 / 47 49 35 – secretariat-hist@uclouvain.be
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h30 à 12h

2.4. Les coordonnateurs d'année

Le coordonnateur d'année est à l'écoute des difficultés rencontrées par les étudiants et par les enseignants, et peut intervenir comme médiateur pour résoudre des problèmes collectifs. Pour solliciter une intervention du coordonnateur d'année, vous passerez par vos délégués de cours auxquels vous vous adresserez pour leur faire part de vos éventuels problèmes.

	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle
FILO	J. LECLERCQ	
ROM	C. MAEDER	P. PIRET
ROGE	C. MAEDER	C. MAEDER
GERM	S. VANDERLINDEN	L. BEHEYDT
CLAS	A.-M. DOYEN	L. ISEBAERT
HORI	A. B. SCHMIDT	J. DEN HEIJER
LAFR	P. PIRET	L. ISEBAERT
HIST	Fr. VAN HAEPEREN	B. VAN DEN ABEELE
ARKE	E. DE WAELE	R. BRULET

2.5. Les professeurs et les assistants

Les professeurs et assistants sont à votre disposition pour vous aider à surmonter les difficultés que vous pourriez rencontrer. N'hésitez pas à les consulter après les cours. Si vous désirez obtenir un rendez-vous, consultez le répertoire du personnel de l'Université :

- <http://www.uclouvain.be/repertoires.html>

2.6. Les délégués de cours et le Bureau des étudiants (BDE)

Élus en début d'année académique, les délégués de cours sont au minimum deux par année d'études et par commission de programme. Les délégués de cours sont un relais entre les étudiants de leur année, les professeurs, les coordonnateurs d'année et les secrétariats. Ils participent à l'organisation des examens, à la diffusion des informations venant des professeurs et des assistants ainsi qu'à l'organisation d'événements (souters de cours, etc.).

Ils entretiennent des échanges réguliers avec les professeurs et les services facultaires. Ils sont le canal normal d'information pour tous les problèmes collectifs rencontrés en cours d'année dans les cours et les exercices pratiques. Il est donc important pour vous de repérer rapidement qui sont vos délégués de cours afin de chercher l'information auprès d'eux.

Les délégués de cours font partie du Bureau des étudiants (BDE) qui est la structure de représentation principale des étudiants au sein de la Faculté. Le Bureau des étudiants assure la participation étudiante à la gestion facultaire. Le Président du BDE 2009-2010 est Amory Tondeur (ROGE22MA, amory.tondeur@student.uclouvain.be).

3

Dispositifs d'aide et d'encadrement facultaires

3.1. Le conseiller aux études

Le conseiller aux études accompagne l'étudiant qui le souhaite dans son parcours de formation, dans ses choix comme dans les décisions académiques : ajout d'un cours, anticipation de cours, modification de programme, étalement, demande de dispense, conseil après les sessions d'examens, réorientation, etc.

Fiorella Flamini, conseillère aux études, reçoit les étudiants sur rendez-vous (Collège Mercier – b.115 – 010 / 47 48 57 – conseiller.etudes-fial@uclouvain.be).

3.2. Le moniteur aux études

Le monitorat est un service d'encadrement pédagogique facultatif visant à faciliter la transition entre les études secondaires et universitaires en proposant aux étudiants une aide, individuelle ou collective, afin d'acquérir une bonne méthode de travail dès la première année et de favoriser ainsi leurs chances de succès.

L'aide proposée est à la fois transversale et spécifique, puisqu'il s'agit également d'accompagner les étudiants par rapport aux exigences des quatre cours généraux du quadrimestre commun.

Sébastien Marlair, moniteur aux études, reçoit les étudiants sur rendez-vous (Collège Mercier – b.315 – 010 / 48 85 88 – sebastien.marlair@uclouvain.be).

4.1. Le portail

Le portail de l'UCL et de la Faculté constituent le canal privilégié d'accès à l'information et aux services. Certaines pages du portail ne sont visibles que si vous vous êtes préalablement identifié. La partie relative au bureau virtuel (voir en haut à droite de chaque page, accès avec identification) vous ouvre l'accès à des services plus personnalisés.

- <http://www.uclouvain.be>
- <http://www.uclouvain.be/fial>

4.2. Le courrier électronique : prénom.nom@student.uclouvain.be

Tous les étudiants UCL disposent d'une adresse mail UCL et d'une boîte aux lettres électronique personnelle. Vous pouvez y accéder soit par votre bureau virtuel sur le portail (voir « bureau virtuel »), soit directement à l'adresse suivante :

- <http://www.uclouvain.be/student-mail.html>

Il est essentiel que vous **activiez** votre boîte mail.

- ▲ **Nous vous conseillons de la consulter régulièrement, car tous les messages liés à votre parcours ou vos activités académiques seront envoyés à cette adresse.**

4.3. Les valves

Les informations utiles (horaires, composition des groupes d'exercices, annonces de modifications, avis des enseignants, permanences, etc.) et les avis officiels sont portés à votre connaissance par votre adresse mail, mais également par la voie des **valves électroniques** et par l'affichage aux **valves papier**.

- **Valves électroniques** <http://www.uclouvain.be/fial>
La plupart des annonces peuvent être consultées via le portail de la Faculté.
- **Valves vitrées (Collège Érasme, niveau 0, musée)**
Informations des secrétariats et services de l'UCL, horaire des cours, horaire des examens, calendrier académique, etc.
- **Valves blanches (Collège Érasme, niveau 0, musée)**
Informations plus particulièrement destinées aux étudiants de 1^{re} année de bachelier : annonces, activités du monitorat, travaux pratiques, etc.
- **Valves du hall d'entrée (Collège Érasme, niveau 1, accueil central facultaire)**
Communications de l'ILV (Institut des Langues Vivantes), communications des délégués de cours ainsi que toute communication importante et/ou urgente (changement de local, etc.)
- **Valves des commissions de programmes (près des secrétariats)**
Communications spécifiques des commissions de programmes, communications des étudiants aux étudiants
- **Valves de la commission de programme de philosophie (Collège Mercier, entre le SOCR20 et le SOCR21)**
- **Valves du service emploi (Collège Érasme, niveau 1, accueil central facultaire)**
Communications du service emploi : offres d'emploi, jobs d'étudiants

- ▲ **La consultation régulière des valves électroniques et des valves papier est indispensable.**

5 Les obligations de l'étudiant

5.1. L'inscription à l'UCL

L'inscription doit être prise avant le 30 septembre. À partir du 1^{er} octobre et jusqu'au 30 novembre 2009, les inscriptions seront soumises à une autorisation facultative.

L'inscription inclut le paiement des droits d'inscription. L'étudiant qui n'aura pas payé les droits d'inscription pour le 31 octobre 2009 au plus tard, ne pourra pas s'inscrire aux examens. Vu la gravité de cette sanction, veuillez à vous mettre en ordre à temps.

- <http://www.uclouvain.be/122258.html>

Le Secrétariat des étudiants vous fera parvenir par courrier une carte d'étudiant **et** une carte d'accès (*si vous avez renvoyé une photo correspondant aux spécifications requises, vous devriez recevoir votre carte sous 15 jours*) : il ne faut pas les confondre. L'une et l'autre vous donnent des droits, des accès et des services différents.

- <http://www.uclouvain.be/46731.html>

5.2. Le bureau virtuel

Chaque étudiant inscrit à l'UCL dispose automatiquement d'un « **bureau virtuel** » sur le portail de l'UCL. Ce bureau vous permet d'avoir accès à un ensemble de services dont l'accès gratuit, et à distance, aux banques de données auxquelles l'UCL est abonnée.

- Visite du bureau virtuel : <http://www.uclouvain.be/45752.html>

La première démarche est **d'activer votre bureau pour pouvoir l'utiliser**.

1. Vous allez recevoir, par courrier postal, **une carte d'accès**. Sur la carte d'accès figure le **numéro FGS** utile pour l'activation du bureau.
2. Vous allez également recevoir, de la part du Secrétariat des étudiants, un **identifiant** et un **mot de passe**.
3. Dès réception de votre carte et de l'identifiant, il vous est demandé d'activer votre bureau virtuel à l'adresse suivante :

- <http://www.uclouvain.be/4040>

À cette même adresse, il vous est possible de changer de mot de passe ou de retrouver votre mot de passe en cas d'oubli.

▲ **Attention : l'activation de votre bureau virtuel n'est pas automatique !**

Votre bureau virtuel va devenir une nouvelle référence dans votre vie d'étudiant. Nous vous conseillons de vous familiariser à cet outil le plus rapidement possible. Il vous permettra :

- d'accéder à votre boîte mail UCL (voir « adresse mail UCL ») ;
- d'accéder à I-campus (voir « I-campus ») ;
- de vous inscrire aux cours ;
- de vous inscrire aux examens ;
- de suivre l'actualité de l'UCL et la vie à l'UCL.

5.3. L'inscription aux cours en ligne

L'inscription au cours se fait en ligne, par le biais de votre bureau virtuel, et doit **obligatoirement** être effectuée pour le 15 octobre 2009 à 12h au plus tard.

Après avoir activé votre bureau virtuel et vous être identifié correctement, vous avez, dans le menu « Mes études », accès à la fonction « Inscription aux cours ». C'est via ce lien que vous allez vous inscrire vous-même à vos cours. Il vous sera demandé :

- de vous **inscrire aux cours obligatoires de votre année d'études** (onglet « M'inscrire aux cours ») ;
- de **sélectionner des cours ou des options si vous êtes amené à devoir en choisir** (options, finalité, mineure, etc.) (onglet « M'inscrire aux options »).

- ▲ **Attention : l'inscription aux cours est OBLIGATOIRE, mais n'est PAS AUTOMATIQUE.**
- ▲ **En cas de problème, l'étudiant prendra contact avec le secrétariat de sa commission de programme.**
- ▲ **Il ne faut pas confondre l'inscription aux cours (sur votre bureau virtuel) avec l'inscription sur I-Campus ou encore l'inscription à l'UCL : il s'agit de trois démarches différentes.**

5.4. I-Campus

I-Campus est un site internet sur lequel les professeurs et assistants mettent à votre disposition des syllabus, des portefeuilles de lecture, des exercices, des documents, des outils de communication, etc., relatifs aux cours qu'ils donnent. Chaque étudiant, muni de son identifiant, doit d'abord s'inscrire sur I-Campus.

- <http://www.icampus.ucl.ac.be>
- **Plus d'explications sur I-campus :** <http://www.uclouvain.be/31784>

Ensuite, vous devez vous lier aux cours que vous suivez pour disposer de tout ce que le titulaire du cours peut mettre à votre disposition.

- ▲ **Attention : l'inscription à I-Campus n'est pas automatique. Il ne faut pas la confondre avec l'inscription aux cours (sur votre bureau virtuel).**

6

Les demandes particulières à introduire en début d'année

6.1. Étalement

Conditions dans lesquelles vous pouvez demander un étalement de votre programme : si vous suivez deux programmes simultanément, si vous êtes en situation exceptionnelle (enfants en bas âge, maladie, etc.) ou si vous exercez une profession en parallèle.

Toute demande d'étalement doit être introduite auprès du conseiller aux études (Fiorella Flamini, conseiller.etudes-fltr@uclouvain.be) pour le **jeudi 15 octobre 2009** au plus tard. Au-delà de cette date et jusqu'au 30 octobre 2009 au plus tard, votre demande devra être adressée au Vice-recteur aux Affaires étudiantes.

Les étudiants en arts du spectacle adresseront leur demande aux responsables administratifs du Centre d'études théâtrales (anne.wibo@uclouvain.be ou veronique.lemaire@uclouvain.be).

6.2. Dispenses

Les demandes de dispenses concernant certains cours de votre programme sont également à introduire auprès du conseiller aux études (Fiorella Flamini, conseiller.etudes-fltr@uclouvain.be) avant le **jeudi 15 octobre 2009** au plus tard si la demande concerne des enseignements du premier quadrimestre et avant le **vendredi 19 février 2010** si la demande concerne des enseignements du second quadrimestre.

Les étudiants en arts du spectacle adresseront leur demande aux responsables administratifs du Centre d'études théâtrales (anne.wibo@uclouvain.be ou veronique.lemaire@uclouvain.be).

6.3. Anticipation de cours

Si vous êtes ajourné par le jury à l'issue de votre année d'études et si vous bénéficiez d'un nombre appréciable de reports ou de crédits (cours reporté ou crédit = cours que l'étudiant ne doit (report) ou ne peut (crédit) plus représenter) octroyés par ce dernier, vous pouvez introduire une demande afin d'intégrer dans votre programme des cours normalement réservés aux étudiants de l'année ultérieure.

Une telle autorisation dépend à la fois du nombre de reports engrangés et/ou de crédits accordés par le jury. Il est de **votre** responsabilité de vérifier la compatibilité horaire avec les cours que vous devrez obligatoirement suivre à nouveau. Toute demande d'anticipation de cours doit être introduite auprès du conseiller aux études pour le **jeudi 15 octobre 2009** au plus tard (Fiorella Flamini, conseiller.etudes-fltr@uclouvain.be).

Les étudiants en arts du spectacle adresseront leur demande aux responsables administratifs du Centre d'études théâtrales (anne.wibo@uclouvain.be ou veronique.lemaire@uclouvain.be).

7

Les cours

7.1. Les programmes d'études

La Faculté propose 9 programmes de bachelier, 20 mineures, 10 masters [60 crédits, réalisables en 1 an], 16 masters [120 crédits, réalisables en deux ans] et 1 master complémentaire.

- <http://www.uclouvain.be/243224.html>

Dans le « programme détaillé », en cliquant sur le sigle du cours, l'étudiant a accès au cahier des charges du cours (contenu, méthodes, supports disponibles, modalités d'évaluation, etc.).

7.2. Les horaires de cours

Vous pourrez consulter votre horaire de cours sur le portail de la Faculté : <http://www.uclouvain.be/fial>. Cet horaire sera mis à jour « en continu » tout au long de l'année : nous vous conseillons donc de le consulter régulièrement afin de connaître les éventuels changements.

- ▲ **Attention : l'horaire affiché sur le portail ne concerne que les cours et pas les séances d'exercices, ni les séminaires. Ceux-ci sont affichés aux valves papier.**

7.3. Les syllabus

Le cas échéant, chaque professeur vous indiquera le support écrit ou le manuel qu'il utilise et la manière de vous le procurer. La plupart des renseignements peuvent être obtenus auprès de la DUC (Diffusion Universitaire Ciaco), sur I-Campus ou auprès des délégués étudiants. Avant un achat, assurez-vous que les livres et notes ne sont pas périmés.

DUC – Grand'Rue, 2-14 – 010 / 47 33 78 – duc@ciaco.com

7.4. Le quadrimestre commun en 1^{re} année de bachelier

La plupart des cours du quadrimestre commun sont dispensés par des équipes d'enseignants. Un professeur organise l'enseignement du cours et coordonne l'équipe d'enseignants.

FLTR 1410 Fondements historiques de la civilisation occidentale I

J.-M. YANTE – Collège Érasme – d.230 – 010 / 47 48 68 – jean-marie.yante@uclouvain.be

FLTR 1140 Arts et civilisation

L. VERSLYPE – Collège Érasme – d.225 – 010 / 47 49 88 – laurent.verslype@uclouvain.be

FLTR 1510 Introduction aux principales littératures européennes I

J.-Cl. POLET – Collège Érasme – b.370 – 010 / 47 49 34 – jean-claude.polet@uclouvain.be

FLTR 1540 Analyse et pratique du discours universitaire

Fr. THYRION – Collège Érasme – b.453 – 010 / 47 40 54 – francine.thyrion@uclouvain.be

FLTR 1760 Initiation au latin

A. MEURANT – Collège Mercier – b.309 – 010 / 47 49 68 – alain.meurant@uclouvain.be

FLTR 1781 Langue et textes latins I : prose

P.-A. DEPROOST – Collège Érasme – d.235 – 010 / 47 49 31 – paul.deproost@uclouvain.be

FLTR 1770 Initiation au grec

Cl. OBSOMER – Collège Érasme – c.322 – 010 / 47 37 92 – claude.obsomer@uclouvain.be

ANGL 1811 Anglais : langue et culture

E. DAGNEAUX – à l'ILV, traverse d'Ésope – 010 / 47 86 09 – estelle.dagneaux@uclouvain.be

FLTR 1250 Néerlandais : langue et culture

L. BEHEYDT – Collège Érasme – c.390 – 010 / 47 49 79 – ludovic.beheydt@uclouvain.be

FLTR 1720 Langue anglaise

S. DE COCK – Collège Érasme – c.379 – 010 / 47 49 48 – sylvie.decock@uclouvain.be

FLTR 1730 Langue néerlandaise

Ph. HILIGSMANN – Collège Érasme – c.361 – 010/47 49 41 – philippe.hiligsmann@uclouvain.be

FLTR 1710 Langue allemande

C. KLEIN – à l'ILV, traverse d'Ésope – 010/47 84 96 – caroline.klein@uclouvain.be

FLTR 1740 Fondements de l'espagnol moderne I

M. Isabel Gomez Diez – b.361 – 010/47 49 69 – maria.gomezdiez@uclouvain.be

FLTR 1750 Fondements de l'italien moderne I

Chr. Georis – Collège Érasme – c.378 – 010/47 49 53 – georis.davies@skynet.be

7.5. Le choix de la mineure

Dès la 2^e année de bachelier, l'étudiant devra choisir une "mineure" (30 crédits répartis sur la 2^e et 3^e année de bachelier) dans l'offre de formation de la Faculté de philosophie, arts et lettres ou d'autres facultés. La mineure viendra élargir sa palette de connaissances et lui permettra de découvrir une autre discipline ou lui apportera un complément à son orientation majeure

La Faculté de philosophie, arts et lettres propose les 20 mineures suivantes :

Mineure en philosophie	Mineure en études italiennes
Mineure en histoire	Mineure en études françaises
Mineure en études anciennes	Mineure en études littéraires
Mineure en études médiévales	Mineure en études néerlandaises
Mineure en études latines	Mineure en études anglaises
Mineure en études grecques	Mineure en études allemandes
Mineure en études orientales	Mineure en linguistique
Mineure en études chinoises	Mineure en histoire de l'art et archéologie
Mineure en étude de l'Égypte et du Proche-Orient antiques	Mineure en musicologie
Mineure en études hispaniques	Mineure en culture et création

Pour tout renseignement concernant les mineures proposées dans les différentes facultés (calendrier des séances d'information pour les étudiants de 1^{re} année de bachelier, procédure d'inscription pour les étudiants de 2^e année de bachelier, conditions d'accès, programme de cours, organisation pratique, etc.) :

■ <http://www.uclouvain.be/programme-mineures-2009.html>

7.6. Les cours de langues

Une formation en langues est intégrée dans le programme de 1^{er} cycle. Cette formation linguistique est particulièrement importante si l'étudiant projette de réaliser un séjour d'études à l'étranger dans le cadre des accords Erasmus ou Mercator en 3^e année de bachelier ou en 2^e cycle. Des cours de langue peuvent également être suivis à l'Institut des langues vivantes (ILV).

ILV – Traverse d'Ésope, 1 – 010 / 47 43 64 – <http://www.ilv.ucl.ac.be> – secretaire-ilv@uclouvain.be

8 Les sessions d'examens

8.1. Le paiement des droits d'inscription

Pour pouvoir présenter vos examens durant les sessions de janvier et de juin, vous devez être correctement inscrit à l'UCL et être en ordre de paiement au Secrétariat des étudiants de l'UCL (Halles universitaires). Le droit d'inscription aux examens est inclus dans le minerval pour une épreuve.

Si vous êtes ajourné (ou assimilé aux ajournés) à la session de juin et si vous entendez présenter des examens dans le cadre de la session de septembre, vous êtes tenu de vous acquitter des droits d'inscriptions à cette session, en juillet, auprès du Secrétariat des étudiants de l'UCL. Vous recevrez, à cette fin, un formulaire de virement à votre domicile.

8.2. L'inscription en ligne aux examens

La procédure d'inscription aux examens se fait en ligne via votre bureau virtuel. Nous vous conseillons vivement d'imprimer le formulaire d'inscription aux examens après l'avoir validé : il pourra vous être utile le cas échéant. Tout problème doit être signalé au plus vite au secrétariat de votre commission de programme.

Les périodes d'inscription sont reprises dans le calendrier 2009-2010 inclus dans ce guide d'accueil (p. 14). Elles vous seront rappelées via le portail et les valves. La présentation des examens pour lesquels vous vous êtes inscrit est **obligatoire** (sauf désistement en temps utile, maladie, ou autre motif reconnu de force majeure). Par ailleurs, vous ne pouvez pas vous présenter à un examen auquel vous ne vous êtes pas inscrit.

- ▲ **Attention : l'inscription aux examens n'est pas automatique mais doit faire l'objet d'une démarche personnelle de l'étudiant. Il faut impérativement respecter les périodes d'inscription en ligne (cf. calendrier académique 2009-2010, p. 14). Aucun retard ne sera toléré !**

8.3. Les sessions d'examens : janvier, juin et septembre

En janvier

Pour la session de janvier, vous vous inscrivez à tout ou partie des examens relatifs aux enseignements du premier quadrimestre. Comme vous n'avez pas terminé votre année d'études, vous êtes inscrit à des **EXAMENS ISOLÉS (IS)**.

En juin

Lors de la session de juin, vous vous inscrivez :

- soit à l'**ÉPREUVE (EP)** = vous vous inscrivez à tous les examens relatifs aux enseignements du second quadrimestre et, le cas échéant, à ceux relatifs aux enseignements du premier quadrimestre que vous n'auriez pas présentés en janvier. En conséquence, pour être délibéré en juin, il faut **avoir été inscrit au moins une fois à chaque examen**.
- soit à des examens **ISOLÉS (IS)** = **vous ne vous inscrivez pas à tous les examens** relatifs aux enseignements du second quadrimestre et, le cas échéant, à ceux relatifs aux enseignements du premier quadrimestre que vous n'auriez pas présentés en janvier. En conséquence, vous ne pourrez pas être délibéré en juin.

En septembre

La session de septembre est prévue pour ceux qui, soit n'ont pas présenté tous les examens précédemment, soit ont été ajournés en juin.

- ▲ **Il vous revient de vérifier votre inscription et de signaler tout problème éventuel à votre secrétariat de commission de programme.**

8.4. Pour toutes les sessions d'examens : à savoir, à retenir

- **Règlement**

Vous êtes tenu de respecter le règlement général des examens de l'UCL.

- <http://www.uclouvain.be/enseignement-reglements.html>

- **Dispositions pratiques**

Vous êtes tenu de vous conformer aux dispositions qui seront affichées aux valves papier et électroniques avant la période d'inscription aux examens, particulièrement en termes de dates et de délais. Tout retard sans motif exceptionnel sera soumis à l'appréciation du Vice-doyen et, le cas échéant, du Président du jury.

- **Désistement**

À chaque session, vous aurez la possibilité de vous désister de l'ensemble des examens auxquels vous êtes inscrits jusqu'à la veille de l'ouverture de la session. Tout désistement doit se faire auprès de votre secrétariat de commission de programme.

- **Absence**

Toute absence à un examen doit être motivée. Les documents justificatifs originaux (certificat médical, attestation de décès, etc.) sont à adresser à l'accueil du secrétariat de la Faculté. La remise d'un certificat médical doit se faire conjointement avec le formulaire prévu à cet effet. Ce formulaire est disponible sur le site de la Faculté, au secrétariat facultaire et aux secrétariats des commissions de programmes.

8.5. Le plagiat

L'UCL a mis en place une sévère politique de détection du plagiat.

- ▲ **Attention : le plagiat est considéré comme une tricherie et est susceptible de sanctions graves, allant du renvoi à l'année suivante jusqu'à l'exclusion de l'étudiant.**

- <http://www.uclouvain.be/plagiat>

9.1. Les bibliothèques

Les bibliothèques sont à votre entière disposition pour y effectuer des recherches ou encore y étudier dans le calme. C'est la **carte d'accès** qui tient lieu de carte d'entrée à la bibliothèque et qui sera demandée pour toute opération de prêt. Cette même carte fait office de porte-monnaie électronique (à charger dans la borne prévue à cet effet) pour les photocopies.

Des **séances d'information** sur l'organisation et le fonctionnement de la bibliothèque sont organisées à la rentrée. Des bibliothécaires sont à la disposition des étudiants durant l'année académique pour les aider à orienter leurs recherches.

- <http://www.bib.ucl.ac.be>

La bibliothèque générale et de sciences humaines

Collège Érasme

Horaire : du lundi au vendredi de 08h15 à 20h20 et le samedi de 9h00 à 16h50

010 / 47 48 48 ou 010 / 47 49 01

La bibliothèque de philosophie

Collège Mercier (niveau moins 2)

Horaire : tous les jours de 9h00 à 17h45, excepté le lundi (10h00-17h45) et le vendredi (9h00-17h00)

010 / 47 47 97

La bibliothèque du Centre d'études théâtrales

Ferme de Blocry – Place de l'Hocaille, 4

Horaire : lundi de 12h45 à 16h15 – mardi, mercredi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 12h45 à 16h15 – vendredi de 9h00 à 12h00.

010 / 47 22 38

9.2. Les auditorios

Les auditorios et les salles de séminaires sont identifiés par une numérotation précédée d'une ou de plusieurs lettres qui désignent le bâtiment où ils se situent. Voici les sigles d'identification des bâtiments d'auditorios :

AGOR	⇒ auditorios Agora - place Agora, 19 (entrée sous la fresque murale)
BARB	⇒ auditorios Sainte-Barbe - place Sainte-Barbe, 1
COUB	⇒ auditorios Pierre de Coubertin - place Pierre de Coubertin, 2
CYCL	⇒ auditorios Cyclotron - chemin du Cyclotron, 1
DESC	⇒ auditorios Descamps - Grand-place, 45
DOYE	⇒ auditorios Doyen - place des Doyens, 1
ERAS	⇒ auditorios Érasme - place Blaise Pascal, 1
ESOP	⇒ auditorios Ésope - ILV (Institut des Langues Vivantes), traverse d'Ésope
LECL	⇒ auditorios Leclercq - place Montesquieu, 1
MERC	⇒ auditorios Mercator - place Louis Pasteur, 3
MONT	⇒ auditorios Montesquieu - rue Montesquieu, 32
MORE	⇒ auditorios More - place Montesquieu, 2
PCUR	⇒ auditorios Pierre Curie - rue du Compas, 1
PYTH	⇒ auditorios Pythagore - rue du Compas, 2
SCES	⇒ auditorios des Sciences - place des Sciences, 2
SOCR	⇒ auditorios Socrate - place du Cardinal Mercier, 10-12
STUD	⇒ auditorios Studio - place Agora (entrée par l'escalier extérieur)
SUD	⇒ auditorios Croix du Sud - place Croix du Sud
VHEL	⇒ auditorios Van Helmont - place Louis Pasteur, 2

Les locaux c.228, c.211, b.268, b.350, b.368, c.378, c.309 sont situés dans le Collège Érasme. Le local b.323 est situé dans le Collège Mercier (place du Cardinal Mercier).

- **Plan des auditorios** : <http://www.uclouvain.be/9332.html>

9.3. Les services informatiques

Les salles informatiques

Les étudiants de l'UCL ont la possibilité d'accéder gratuitement aux salles informatiques Socrate et Coubertin (SOCR a.054, a.068, 030, 031, 032, 033, 034 et COUB 013). C'est via le courrier électronique « UCL » qu'est envoyé à chaque étudiant son code d'accès aux ordinateurs, et ce, en même temps que lui est envoyée, par la poste, sa carte d'accès UCL. Pour l'étudiant qui se réinscrit, l'ancien mot de passe reste valable.

Responsable des salles informatiques : Jean-Luc TOMASI – Collège Michotte – e.023 – 010 / 47 45 02 – jean-luc.tomasi@uclouvain.be

- **Informations sur les salles informatiques :**
<http://www.uclouvain.be/15868.html>
- **Vade-mecum des salles informatiques Socrate :**
<http://socrate.rsh.ucl.ac.be/vade.pdf>

Le wifi (réseau sans fil)

L'UCL offre un accès au réseau sans fil, utilisant les technologies les plus avancées en matière de sécurité et d'identification. Le service wifi couvre les auditoriums, les salles didactiques et les bibliothèques, ainsi que les salles de réunions et les autres locaux où les besoins de mobilité le justifient. Les modalités d'accès sont identiques, quel que soit le bâtiment ou le secteur informatique où vous vous trouvez.

- *<http://www.uclouvain.be/wifi>*

9.4. À l'UCL : le Service d'aide aux étudiants (AIDE)

Les équipes du Service d'aide sont à l'écoute des étudiants qui rencontrent des difficultés durant leurs études et leur séjour à l'UCL ou qui, tout simplement, se posent des questions. Ces difficultés ou ces questions peuvent être de divers ordres : adaptation à la vie universitaire, difficultés financières, remise en question d'une orientation, difficultés personnelles ou relationnelles, problèmes de santé, handicap physique nécessitant un accompagnement spécifique, etc. L'entretien individuel avec un professionnel formé à l'écoute des questions que ces difficultés sous-tendent est le moyen privilégié pour se donner un temps de réflexion. Les entretiens sont confidentiels.

- *<http://www.uclouvain.be/aide>*

9.5. À l'UCL : le Centre d'information et d'orientation (CIO)

Le CIO tente d'apporter des réponses aux questions d'information et d'orientation aux jeunes depuis leur sortie de l'enseignement secondaire jusqu'à l'insertion professionnelle des diplômés. La mission des conseillers du CIO consiste principalement à éveiller et accompagner le cheminement des élèves, des étudiants et des diplômés dans leur orientation d'études et de professions ; de favoriser le développement de projet personnels et professionnels et, d'encourager une double réflexion, sur soi et sur l'environnement, avant toute prise de décision.

- *<http://www.uclouvain.be/cio>*

10.1. Local des étudiants - ERAS 51

La Faculté met une cafétéria à la disposition de tous, gérée par les représentants des étudiants (BDE et Cercle). Ce local est ouvert du lundi au vendredi de 12h00 à 14h00. Les étudiants proposent des boissons et des sandwiches à prix démocratique. Il est aussi un lieu de rencontre (bars à thème, bars langues, rencontres « Erasmus », conférences, etc.).

10.2. Cercles des étudiants

Le **Cercle Philo & Lettres** organise de nombreuses activités (animations, diffusion de syllabus, soirées, etc.) et participe au folklore de Louvain-la-Neuve (baptêmes, bal, quinzaine culturelle, etc.).
Rue des Blancs Chevaux, 8A – 010 / 45 40 82

Le **Cercle des étudiants en philosophie** est une asbl administrée par un comité composé des différents responsables d'activité du Cercle. On peut en devenir membre en faisant l'acquisition d'une carte de membre (au tarif symbolique de 5,00 €) qui donne droit à la gratuité de la plupart des activités du Cercle et à de substantielles réductions du prix des syllabus.

10.3. Kots à projets (KAP's)

Un kot à projet est un appartement communautaire où les étudiants s'unissent autour d'un projet commun et partagent ainsi une vie commune particulièrement intense. La variété des kots à projets est immense. Pour plus de renseignements :

- <http://www.organe.be>

10.4. Représentation étudiante et AGL

Notre Université est un organe démocratique. En tant que tel, elle laisse à chacun le droit de s'exprimer, y compris les étudiants qui ont la possibilité de défendre leurs intérêts. Une représentation étudiante est ainsi assurée au niveau de la Faculté (BDE) et des commissions de programmes (délégués étudiants), mais aussi au niveau universitaire, à l'Assemblée générale des étudiants (AGL).

- <http://www.aglouvain.be>

10.5. Guide pratique de l'étudiant

Ce guide pratique, mine d'informations utiles, est distribué à tout nouvel étudiant, lors de son inscription aux Halles universitaires. Cette brochure est disponible gratuitement.
Point de Repère – Rue des Wallons, 10 (en face de la Gare) – 010 / 47 20 02

- <http://www.uclouvain.be/etudiant>

SEPTEMBRE 2009	lundi 21	rentrée académique (suspension des cours l'après-midi) Welcome day pour les nouveaux étudiants
	mardi 22	accueil des nouveaux étudiants par les Autorités
	mardi 22	réunion de la commission des réinscriptions
	mercredi 30 lundi 27	réunion de la commission des réinscriptions fête de la Communauté française (férié)
OCTOBRE 2009	mercredi 21	24 heures vélo
	jeudi 22	24 heures vélo
NOVEMBRE 2009	dimanche 1 ^{er}	Toussaint
	mercredi 11	Armistice
	du 16 au 22	inscriptions à la 1^{re} session d'examens
DÉCEMBRE 2009	mercredi 23	fin des cours du 1 ^{er} quadrimestre
	vendredi 25	Noël

Les services administratifs sont fermés du vendredi 25 décembre au lundi 4 janvier 2010

JANVIER 2010	jeudi 07	début de la 1 ^{re} session d'examens
	samedi 23	fin de la 1 ^{re} session d'examens
FÉVRIER 2010	lundi 1 ^{er}	début des cours du 2 ^e quadrimestre
	mardi 02	fête patronale de l'UCL
MARS 2010	mercredi 10	journée des rhétoriciens
	samedi 27	journée des parents
	du 22 au 28	inscriptions à la 2^e session d'examens

Les cours sont suspendus du lundi 05 avril au vendredi 16 avril inclus.

AVRIL 2010	jeudi 1 ^{er}	soirée des masters
	dimanche 04	fête de Pâques
	lundi 05	lundi de Pâques
	lundi 19	reprise des cours
MAI 2010	samedi 1 ^{er}	fête du travail
	samedi 22	fin des cours du 2 ^e quadrimestre
	jeudi 13	Ascension
	dimanche 23 lundi 24	Pentecôte lundi de Pentecôte
JUIN 2010	lundi 07	début de la 2 ^e session d'examens
	jeudi 24	i-day rhétos
JUILLET 2010	samedi 03	fin de la 2 ^e session d'examens
	du 02 au 11	inscriptions à la 3^e session d'examens
	vendredi 21	fête nationale
AOÛT 2010	dimanche 15	Assomption
	lundi 23	début de la 3 ^e session d'examens
SEPTEMBRE 2010	samedi 11	fin de la 3 ^e session d'examens
	lundi 20	rentrée académique